

Pour le retour de régie d'avance, il faut procéder de la sorte :

1. aller dans « **visualisation classique** »
2. **créer une ligne** pour la classe des PS (par ex) en indiquant la date à laquelle vous enregistrez le retour de régie : le libellé est « **retour de régie d'avance de la classe PS** »

**NB : vous ne pouvez pas compléter la ligne de régie d'avance versée que vous avez créée au départ : la date de retour ne correspondra pas.**

3. dans la colonne « **régie d'avance : retourné/expliqué** », indiquer le **montant de la régie donnée sur toute l'année** (150€ par exemple)
4. **Trois possibilités s'offrent à vous :**

- **si la/le collègue a entièrement utilisé les 150€**, indiquer ce montant également dans la colonne AB « charges des activités éducatives » (cela signifie que la totalité de la somme a été utilisée)
- **si la/le collègue doit vous restituer de l'argent** (40€ sur les 150€ versés par exemple), **indiquer le montant dépensé dans la colonne AB** (les 110€) **et la somme restituée** (les 40€) **dans la colonne K** « entrées » en banque

Il faut que la somme des deux nombres indiqués dans les colonnes AB et K soit égale à la régie retournée (et donc versée au départ).

- **si la/le collègue a dépassé la régie versée**, enregistrer d'abord la ligne de **retour** à partir de la régie versée **et créer une nouvelle pour le remboursement des frais supplémentaires** (à ne pas enregistrer en « régie versée » puisqu'il ne s'agit pas de ça : il faut ventiler en « **activités éducatives AB** »).
5. faire ainsi pour chaque collègue qui a reçu une régie d'avance



**NB : n'oubliez pas de pointer votre opération si la totalité de la régie a été utilisée : vous n'avez qu'à mettre un « x » dans la colonne pointage.**

Ci-joint un document (« *retour de régie d'avance* ») qui pourra servir pour ce retour : il permet de *mettre les choses à plat avec les collègues et de protéger tout le monde.*

<https://www.occe77.net/ressources/documents/1/3207-Retour-Regie-avance.pdf>

Enfin, une fois les ajouts faits, la ligne blanche concernant les régies en bas du cahier de comptabilité disparaîtra et **le résultat entre la régie versée (colonne I) et la régie retournée ou expliquée (colonne J) sera équilibré.**

**Si cela ne vous paraît pas assez clair,  
contactez-nous au 06 75 56 50 37.**